



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 25476

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet du personnel du service de la redevance audiovisuelle. Le syndicat national des services du Trésor Force ouvrière s'inquiète de l'avenir de ce service. Ces dernières années les fonctionnaires se sont montrés particulièrement efficaces pour faire rentrer les sommes de cette taxe parafiscale. Depuis 1988 les effectifs de ce service ont été réduits de 300 emplois et seront réduits de 30 autres en 1999. Ces suppressions auront des conséquences inéluctables sur la lutte contre la fraude. Les investigations de masse commencent dès à présent à trouver leurs limites. Par ailleurs, les représentants du syndicat pensent que le renversement de la preuve n'améliorera pas le taux de recouvrement. Il lui demande quelles sont les interventions du Gouvernement pour la pérennité du service de la redevance audiovisuelle.

Texte de la réponse

Le service de la redevance de l'audiovisuel qui assure le recouvrement de cette taxe, voit son efficacité progresser régulièrement. Cela a d'ailleurs été le cas pour l'année 1998. L'ensemble des recettes collectées sur l'année a été de 12 697,4 millions de francs, conduisant à dégager un excédent de 282,2 millions de francs par rapport aux 12 415,2 millions de francs de recettes prévisionnelles inscrites en loi de finances (+ 2,27 %). Il n'est donc pas envisagé de remettre en cause les modalités de financement de l'audiovisuel public par la redevance.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25476

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 868

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2043